



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie**

Rennes, le 25 juin 2025

Monsieur le Directeur régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Bretagne
Service UD 29- Sub 2
10 rue Maurice Fabre - CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Réf : SRA/ 25-1321

Objet : AIOT 0100283019 – Projet unité de production d'énergies au CSR – Plougastel-Daoulas (29).

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre de l'instruction du dossier mentionné en objet.

En réponse, je vous informe qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de l'absence de tout indice de site archéologique au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de Région (Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions des articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir m'adresser l'arrêté d'autorisation dès qu'il sera établi à l'issue de cette procédure, accompagné de la note précisant références cadastrales, surface des travaux... comme le prévoit la circulaire 2006.003 du 17 février 2006 relative à la mise en œuvre de la loi du 1^{er} août 2003 relative à l'archéologie préventive pour les installations classées.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles,
Pour le Directeur régional

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405
35044 RENNES cedex
Téléphone 02 99 29 67 67
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Date arrivée : 15 JUIL. 2025				
N° enregist. : ENV-A-25.0666				
Action	RCC	RTD	SEC	Échéance
Information				
Suite à donner		EP		
Archivage				
Saisie GUN			DD	
Circulation				